



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

**PRESIDENCE : Mme la Présidente**

**DELIBERATION N° 26**

**PRESENTS:** Mme Sophie JOISSAINS, Présidente ; Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Salah-Eddine KHOUIEL; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSACKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):**; Mme Nathalie CHEVILLARD

**POUVOIR(S) :** Néant

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DG- CANDIDATURE DU CCAS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES  
COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DES BOUCHES-DU-  
RHONE**

L'association dite « Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale des Bouches-du-Rhône » - (UDCCAS 13) – régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, dont le CCAS de la Ville d'Aix-en-Provence est adhérent, est outil technique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Elle a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS et CIAS au niveau départemental. Elle vise à :

- promouvoir l'action sociale communale et assurer une représentation locale de ses membres vis-à-vis des autres acteurs du domaine social,
- échanger des expériences et des pratiques professionnelles entre adhérents,
- développer des partenariats avec des institutions ou des entreprises,
- être le relais de l'Union Nationale des CCAS quant aux évolutions des politiques sociales.

Liée à l'UNCCAS par ses statuts et par une charte associative, l'UDCCAS 13 a, à ce titre, l'exclusivité de la représentation des CCAS du département des Bouches-du-Rhône membres de l'UNCCAS.

En 2025, 74 adhérents membres composent son Assemblée Générale, sur les 109 CCAS qui représentent 92% de la population du département.

Elle est animée par un Conseil d'Administration secondé par un Collège Consultatif de Directeurs.

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence de poursuivre sa participation active à cette Union, et conformément aux statuts de cette dernière qui stipulent que les représentants des CCAS doivent avoir été dûment mandatés par délibération de leur Conseil d'Administration, il y a lieu de proposer la candidature d'un représentant du Conseil d'Administration

du CCAS de la Ville d'Aix-en-Provence pour le représenter au sein de l'Assemblée Générale de l'UDCCAS 13 et l'autoriser à se présenter à l'élection des membres de son Conseil d'Administration.

Compte tenu de l'implication du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence sur le département,

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme la Présidente entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres :

Vu les statuts de l'UDCCAS13,

Compte tenu de l'implication du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence sur le département,

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS d'Aix-en-Provence siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS 13.

### DECIDE

- **DE CONFIRMER** l'adhésion du CCAS d'Aix-en-Provence à l'UDCCAS 13 ;
- **DE DESIGNER** la Vice-Présidente Madame Brigitte BILLOT comme représentante du CCAS d'Aix-en-Provence et lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS 13 et pour pouvoir voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS 13 ;
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à se présenter à l'élection des membres du Conseil d'Administration de l'UDCCAS 13.

Vote : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Madame Sophie JOISSAINS



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 06/05/26  
et de la publication le 06/05/26